

# COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Réunion ordinaire  
Conseil communautaire du 4 mars 2015  
19 : 00 à 21 :30

---

### **Membres présents :**

EUZÉNAT Philippe, BESSON Dominique, HOUSSAIS Claudia, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, DENIS Laurent, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie Odile, JOUTARD Jean Pierre, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, PROVOST Françoise, METLAINE Aïcha, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, CHATELLIER Daniel, TESTARD Joseph, GUILLEMINE Laurence, BORIE Daniel, ROYER Alain, LERAT Yvon, CADOU Catherine, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine.

### **Pouvoirs :**

BURCKEL Christine pouvoir à OUVRARD François  
GIROT Monique pouvoir à LERAY Patrice  
BÉZIER Joseph pouvoir à PLONÉIS MÉNAGER  
PORTIER Joël pouvoir à RENOUX Emmanuel.

### **Absents - Excusés :**

JOURDAN Thierry.

### **ASSISTANTS :**

GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA- BUREAU Axèle-communication- BRÉHERET Dimitri-Finances -  
DÉSORMEAU Edith-assistante direction.  
DURASSIER Murielle – trésorier principal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie Odile CHAILLEUX.

## 1) Validation procès-verbal Conseil communautaire du 17 décembre 2014.

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil communautaire ordinaire du 17 décembre 2014 sans modifications.

## 2. Administration générale

Président Yvon LERAT

### ○ Installation conseillère communautaire Treillières

> Le Conseil communautaire PREND ACTE de la désignation de Madame Catherine HENRY en qualité de conseillère communautaire pour la commune de Treillières, suite à la démission de Madame Catherine RENAUDEAU, et PROCEDE à son installation immédiate.

### ○ Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.

Le Conseil communautaire est informé des décisions suivantes :

#### • Urbanisme:

##### . Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Fay de Bretagne

05/12/2014

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fay de Bretagne est mis à jour à la date du présent arrêté, en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

A cet effet, est annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme :

- l'arrêté préfectoral n° 2014/DRAC/07 du 15 septembre 2014 portant radiation au titre des monuments historiques radiation de l'inscription au titre des monuments historiques, en tant qu'immeuble, de la croix du Grand Mérimont à Fay de Bretagne.

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Fay-de-Bretagne et à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Fay de Bretagne et au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres pendant la durée d'un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis aux services de l'Etat.

##### . Prescription modification simplifiée n°1 Plan Local d'Urbanisme Treillières

05/12/2014

Article 1<sup>er</sup> : Il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de TREILLIERES.

Article 2<sup>ème</sup> : La modification simplifiée n°1 est engagée en vue de rectifier une erreur matérielle constatée sur le règlement graphique au lieu dit le Haut Lin.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté sera affiché au siège de la CCEG et en mairie durant un mois.

Article 4<sup>ème</sup> : Les modalités de mise à disposition définies par délibération du Conseil Communautaire seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Article 5<sup>ème</sup> : A l'issue de la mise à disposition, le Président présente le bilan de la mise à disposition au Conseil Communautaire qui en délibère et adopte le projet, par délibération motivée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

##### . Attribution bureau d'études modification de droit commun PLU communes Les Touches, Petit Mars et Sucé sur Erdre

23/12/2014

Marché d'étude relative à l'évolution des PLU de Les Touches, Petit Mars et Sucé sur Erdre attribué à la SARL PRIGENT et Associé pour un montant global et forfaitaire de 9 300 € HT.

## . Ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du PLU de Treillières

25/01/2015

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°5 du PLU de Treillières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 25 février à 9 :00 au vendredi 27 mars 2015 à 17 : 30 inclus.

La modification a pour objet de :

- . créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le « secteur des Stades » ;
- . modifier la zone Ua1 sur les périmètres du « secteur des Stades » et sur l'emprise du projet de pôle de santé (Champ de Foire) ;
- . intégrer les évolutions réglementaires afin de permettre l'aménagement du « secteur des Stades » et une meilleure prise en compte des exigences thermiques.

Le projet de modification et les annexes, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Treillières pendant la durée de l'enquête.

## • Habitat : Aide financière dans le cadre du Programme Habiter Mieux

05/12/2014

. 22 dossiers : montant de l'aide accordée : 500 € par dossier, soit un total de 11 000 €.

- Nort sur Erdre : 5 dossiers
- Héric : 5 dossiers
- Petit Mars : 2 dossiers
- Sucé sur Erdre : 6 dossiers
- Fay de Bretagne : 4 dossiers.

### Récapitulatif 2014 budget aides à la rénovation thermique :

Date bureau / décision président	Montant engagé	Disponible à l'engagement	Nombre de logements aidés
8-janv.-14	7 000	75 000	7
19-févr.-14	8 000	67 000	8
5-mars-14	9 000	58 000	9
19-mars-14	8 000	50 000	8
12-mai-14	5 000	45 000	5
14-mai-14	8 000	37 000	8
15-mai-14	4 000	33 000	4
15-juil.-14	6 000	27 000	6
6-août-14	5 000	22 000	5
15-oct.-14	11 500	10 500	12
5-déc.-14	11 000	-500	22
<b>TOTAL 2014</b>	<b>82 500</b>	<b>-500</b>	<b>94</b>

## • SPANC : Aide financière réhabilitation

Dossier sur les communes de	MONTANT AIDE CCEG	MONTANT AIDE CG 44	MONTANT TOTAL	DECISION DU PRESIDENT
Les Touches	2 160 €	2 160 €	4 320 €	A_VP_05/11/2014
Notre Dame des Landes	2 500 €	2 500 €	5 000 €	A_VP_21/10/2014
Casson	2 138.13 €	2 138.13 €	4 276.25 €	A_VP_13/01/2015
Nort sur Erdre	1 155,45 €	1 155,45 €	2 310,90 €	A_VP_30/10/2014
Vigneux de Bretagne	2 200,75 €	2 200,75 €	4 401,50 €	A_VP_05/01/2015
Treillières	1 313.99 €	1 313.99 €	2 627.99 €	A_VP_26/01/2015
Treillières	985.49 €	985.49 €	1 970.99 €	A_VP_26/01/2015
Vigneux de Bretagne	2 200,75 €	2 200,75 €	4 401,50 €	A_VP_06/01/2015
Fay de Bretagne	2 221,25 €	2 221,25 €	4 442,50 €	A_VP_05/02/2015

## • Habitat

### Aide accession sociale à la propriété PSLA

23/12/2014

1 dossier – Le Clos du Verger - 44240 Sucé sur Erdre : 3 000 €

1 dossier – L'Ataé – Treillières : 3 000 €

### Aide propriétaires occupants Programme d'Intérêt Général Multi Thèmes

07/01/2015

Travaux mise en accessibilité et adaptation perte de mobilité :

1 dossier – La Fouquière – Nort sur Erdre : 1 000 €

Travaux isolation thermique

1 dossier – 6 rue G. Sand – Treillières : 500 €

Travaux (conventionnement sans travaux subventionnables ANAH)

1 dossier – 11 rue Pierre Potiron – Fay de Bretagne : 2 000 €

#### **Subventions travaux de rénovation énergétique / PIG énergie**

28/01/2015 et 02/02/2015

. 1 dossier – Le Gressun – Les Touches : 500 €

. 1 dossier – La Noë du Puits – Grandchamp des Fontaines : 500 €

#### **Subventions travaux de mise en accessibilité et d'adaptation / PIG multi-thèmes**

28/01/2015

. 1 dossier – 2 rue de la Forêt – Héric : 1 000 €

. 1 dossier – 5 rue de la Chataigneraie – St Mars du Désert : 1 000 €

. 1 dossier – 17 route des Hauts de l'Aulne – Grandchamp des Fontaines : 1 000 €.

#### **Subvention aux bailleurs sociaux pour la production de logements locatifs sociaux :**

17/12/2014

Habitat 44, le Clos du Plessis à Casson pour un montant de 45 000 € pour acquisition en Etat Futur d'Achèvement de 15 logements locatifs sociaux.

11/02/2015

La Nantaise d'Habitations (LNH) – Le Clos du Canal – Nort sur Erdre pour un montant de 67 500 € pour acquisition en état futur d'achèvement de 45 logements locatifs sociaux.

#### **Acquisition Programme Action Foncière parcelle AV 82 – Vigneux de Bretagne -**

19/12/2014

Acquisition parcelle bâtie AV82 – 4 rue du Miron à Vigneux de Bretagne dans le périmètre de la ZAC cœur de bourg-Miron qui prévoit 140 logements (15% locatifs sociaux et 15% accession sociale à la propriété) - pour un montant de 43 350 € - portage d'une durée minimum 1 an et maximum 6 ans .

- **Développement économique :**

#### **Zac Erette Grand'haie – Héric – cession à l'entreprise FERS**

26/01/2015

Implantation d'une déchèterie à usage des professionnels

Lot : 11 Superficie : 23 720 m<sup>2</sup> Prix vente : 24 € HT/m<sup>2</sup>

Prix vente total avec TVA sur marge : 681 805 €

#### **Cession terrain parc d'activités La Belle – Les Touches – à l'entreprise EBTP**

pour extension de son activité

- Lot n°2 Superficie : 1 780 m<sup>2</sup> Prix de vente : 17 HT/m<sup>2</sup>

- Prix de vente avec TVA sur marge : 35 583 €.

#### **Protocole de sortie de compromis – Parc d'activités Erette/Grand'haie – cession M et Mme MISANDEAU**

23/02/2015

Compromis de vente signé le 18/12/2015 pour cession lot 5

Délai pour régularisation de l'acte authentique non respecté.

Résiliation du compromis de vente dans les conditions du protocole de sortie de compromis signé :

Frais de notaire et débours à charge de M et Mme MISANDEAU (458,60 €) ;

Restitution, par la CCEG, du dépôt de garantie et provision sur frais versée par M et Mme MISANDEAU.

- **Finances : Garanties d'emprunt**

18/01/2015

1. Garantie emprunt GCSMS Diapason pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé Le Moulin des Landes à Grandchamp des Fontaines.

Garantie accordée 50% emprunt Crédit Mutuel : 1 015 000 €

Montant emprunt : 2 030 000 € - durée 27 ans – taux intérêt révisable indexé sur Livret A : 2.11%.

2. Garantie emprunt SA HLM des Marches de l'Ouest pour la construction de 9 logements – opération « Le Champ de la Croix » à Sucé sur Erdre.

Garantie accordée 100% emprunt Caisse Dépôt et Consignations : 809 425 €

4 lignes de prêt :

PLAI : 302 881 € (40 ans) - taux indexé Livret A 0.8 %

PLAI foncier : 38 977€ (50 ans)- taux indexé Livret A 0.8 %

PLUS : 388 272 € (40 ans) - taux indexé Livret A 1,6 %

PLUS foncier : 79 295 € (40 ans)- taux indexé Livret A 1,6 %

3. Garantie emprunt SA HLM des Marches de l'Ouest pour la construction de 9 logements – opération « Les Hauts du Verger » à Sucé sur Erdre.

Garantie accordée 100% emprunt Caisse Dépôt et Consignations : 1 603 319 €

2 lignes de prêt :

PLAI : 584 322 € (35 ans) - taux indexé Livret A 0.8 %

PLUS : 1 018 997 € (35 ans) - taux indexé Livret A 1,6 %

○ **Composition commissions Erdre & Gesvres**

> **Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE la composition des commissions d'Erdre & Gesvres, comme suit :**

**. Mutualisation et moyens - Vice Président Patrice LERAY**

**Bureau élargi :**

Yvon LERAT	François OUVRARD
Philippe EUZÉNAT	Yves DAUVÉ
Patrice LERAY	Barbara NOURRY
Sylvain LEFEUVRE	Jean Louis ROGER
Jean Yves HENRY	Alain ROYER
Frédéric MAINDRON	Joseph BÉZIER
Dominique THIBAUD	Frédéric GRÉGOIRE
Jean Paul NAUD	
Jean Luc BESNIER	
Patrick LAMIABLE	
Claude LABARRE	
Joseph TESTARD	

**. Finances – Vice Président Frédéric MAINDRON**

Philippe EUZÉNAT – Arnaud DOUSSET	<i>Casson</i>
Claude LABARRE – Sonia RIGOT	<i>Fay de Bretagne</i>
François OUVRARD – Arnaud LOISON	<i>Grandchamp des Fontaines</i>
Patrice LERAY – Denis JULIENNE	<i>Héric</i>
Yves DAUVÉ – Sylvain LEFEUVRE	<i>Nort sur Erdre</i>
Jean Paul NAUD – Isabelle BASLE	<i>Notre Dame des Landes</i>
Jean Luc BESNIER – Frédéric DE LONGLÉE	<i>Petit Mars</i>
Barbara NOURRY – Jean François CHARRIER	<i>Saint Mars du Désert</i>
Jean Louis ROGER – Xavier BROSSAUD	<i>Sucé sur Erdre</i>
Frédéric GRÉGOIRE – Joseph TESTARD	<i>Les Touches</i>
Alain ROYER – Catherine CADOU	<i>Treillières</i>
Joseph BÉZIER – Bertrand LE DORZE	<i>Vigneux de Bretagne</i>

. **Cadre de vie** – Vice Président Jean Yves HENRY

Jacques BONRAISIN – Yves JALLAIS	Casson
Christian CHOTARD – Romuald MARTIN	Fay de Bretagne
Christine BURCKEL – Didier DAVAL	Grandchamp des Fontaines
Didier LEBASTARD – Maryvonne GRENZINGER	Héric
Françoise PROVOST – Lydie GUÉRON	Nort sur Erdre
Jean Paul NAUD – Isabelle KHALDI PROVOST	Notre Dame des Landes
Aurélié CLOUET – Pascal LE GRÉVESE	Petit Mars
Jean François CHARRIER – Joseph ROCHER	Saint Mars du Désert
Jean Yves HENRY – Christine CHEVALIER	Sucé sur Erdre
Joseph TESTARD – Stanislas BOMMÉ	Les Touches
Michel RINCÉ – Emmanuel RENOUX	Treillières
Joseph BÉZIER – Patrick LAMIABLE	Vigneux de Bretagne

. **Aménagement de l'espace** Vice Président Sylvain LEFEUVRE

Claudia HOUSSAIS – Nathalie ROBIN	Casson
Eric CRUCHET – Bernard OLIVIER	Fay de Bretagne
Jean Pierre DELSOL – Laurent DENIS	Grandchamp des Fontaines
Denis AUBRY – Mireille HOLOWAN	Héric
Guy DAVID – Laurent ODIN	Nort sur Erdre
Patrick MAILLARD – Caroline LECLERC	Notre Dame des Landes
Jean Luc BESNIER – Chrystophe PABOIS	Petit Mars
Barbara NOURRY – Frédéric BOISLEVE	Saint Mars du Désert
Valérie NIESCIEREWICZ – Michel RIVRON	Sucé sur Erdre
Jean Pierre LEFEUVRE – Stanislas BOMMÉ	Les Touches
Gil RANNOU – Philippe LEBASTARD	Treillières
Bruno MIOT – Patrick LAMIABLE	Vigneux de Bretagne

. **Développement économique- emploi- tourisme** Vice Président Philippe EUZÉNAT

Franck LEGAL – Arnaud DOUSSET	Casson
Claude LABARRE - Jean Pierre CLAUDAUD	Fay de Bretagne
Dominique THIBAUD – Annie ROCHEREAU PRAUD	Grandchamp des Fontaines
Jean Pierre JOUTARD – Didier ALLAIS	Héric
Michel BROCHU – Yves DAUVÉ	Nort sur Erdre
Yannick TOULOUX	Notre Dame des Landes
Ludovic DELONGLÉE – Pascal CHRÉTIEN	Petit Mars
Barbara NOURRY – Frédéric BOISLEVE	Saint Mars du Désert
Jean Michel POUPEAU – Noura MOREAU	Sucé sur Erdre
Floranne DAUFFY – Martine BARON	Les Touches
Alain ROYER – Thierry GICQUEL	Treillières
Martine MAILLARD – Dominique ALLAIN	Vigneux de Bretagne

. **Services à la personne** - Vice Président Claude LABARRE

Maryvonne GILLOT – Claudia HOUSSAIS	Casson
Christiane FOURAGE – Frédéric LE MASSON	Fay de Bretagne
Monique REY – Dominique THIBAUD	Grandchamp des Fontaines
Monique GIROT – Pascal DESBOIS	Héric
Delphine FOUCHARD – Anne SAVARY	Nort sur Erdre
Myrtille GOUPIL – Marie Odile FOUCHER	Notre Dame des Landes
Jocelyne VIEL – Sophie SAFFRÉ	Petit Mars
Cécile GASSER – Christiane LAUNAY	Saint Mars du Désert
Emeline HORLAVILLE – Benoit FOURAGE	Sucé sur Erdre
Sandrine LEBACLE – Daniel BORIE	Les Touches
Elisa DRION – Magali LEMASSON	Treillières
Sandrine PLONÉIS-MÉNAGER – Anne GOUJON	Vigneux de Bretagne

**. Culture - Vice Président Dominique THIBAUD**

Danièle DUSSILOS – Jean Philippe ROUSSEL	Casson
Sébastien VOGT – Philippe JAGOT	Fay de Bretagne
Christine BURCKEL – Valérie MARY	Grandchamp des Fontaines
Hélène LAURENT – Nicola ROBIN	Héric
Aïcha METLAINE – Nathalie HERBRETEAU	Nort sur Erdre
Isabelle KHALDI PROVOST	Notre Dame des Landes
Magali RIVIERE – Patricia FOUCHARD	Petit Mars
Emilie HAMON – Karine DUVAL	Saint Mars du Désert
Mie Laure COUFFY MORICE – Ronan LE PAGE	Sucé sur Erdre
Paule DROUET – Claire DELARUE	Les Touches
Catherine HENRY – Martine MOREL	Treillières
Céline GAVELLE – Joël PORTIER	Vigneux de Bretagne

**. Amélioration de l'action territoriale - Vice Président Patrick LAMIABLE**

Katell HERVOUET – Armelle BOSSIS	Casson
Delphine JENECOURT – Jean Pierre CLAVAUD	Fay de Bretagne
Serge DRÉAN – Claudine LE PISSART	Grandchamp des Fontaines
Fabrice MASSON – Olivier PLOQUIN	Héric
Bertrand HIBERT – Delphine GUÉRIN	Nort sur Erdre
Isabelle BASLE	Notre Dame des Landes
Patrick VERMET – Régine MONDAIN	Petit Mars
Corine BERTAUD - Clément LECOMTE	Saint Mars du Désert
Pierre LECUREUIL – Alexandre BRUNDO	Sucé sur Erdre
Marcel MACÉ – Bruno VEYRAND	Les Touches
Catherine CADOU – Florence CABRESIN	Treillières
Vincent PLASSARD – Didier DARROUZES	Vigneux de Bretagne

- **Désignation délégué Syndicat Mixte Pôle Métropolitain – remplacement démissionnaire.**

**> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, DÉSIGNE Monsieur Joseph TESTARD en qualité de délégué titulaire au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain, en remplacement de Madame Nathalie ROBIN démissionnaire.**

**3. Mutualisation des moyens et organisation des ressources**

*Vice Président Patrice LERAY*

- **Modification tableau des effectifs**

**> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE la modification du tableau des effectifs suivante :**

dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2015 :

- . Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (pôle exploitation)
- . Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service RH).

**4. Finances**

*Vice Président Frédéric MAINDRON*

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

**> Le Conseil communautaire DEBAT de la proposition du projet d'orientations budgétaires 2015 et PREND acte des orientations proposées pour l'exercice 2015, comme suit :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit renforcer l'analyse financière prospective et rétrospective, en n'évoquant pas uniquement le budget primitif suivant.

Néanmoins, le budget 2015 entérinera une trajectoire budgétaire pour les années à venir.

**Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années.**

Au vu du contexte actuel, la tentation est forte d'adopter une approche gestionnaire, résignée. Elle consisterait à augmenter les recettes et diminuer les dépenses sans réel horizon, sans ambitions, sans prendre en compte les aspirations du territoire.

L'équipe communautaire est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme. L'approche adoptée par la CCEG consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable, mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses grands objectifs, qu'elle a dessinés à l'occasion de l'établissement de son projet de mandat.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la réalisation d'efforts particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel communautaire et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière.

La réduction des dotations de l'Etat va diminuer mécaniquement l'épargne nette des collectivités.

**Une réflexion commune** va donc être menée sur le plan d'actions et les économies possibles, dès cette année, tout en ayant la volonté de mettre en œuvre les grands objectifs du Projet de Mandat.

**Pour faire des choix pertinents**, les critères suivants sont proposés pour l'élaboration du budget primitif :

- le caractère obligatoire ou facultatif des actions,
- les engagements pris avec des partenaires,
- les priorités du projet de mandat.

**Pour atteindre ces objectifs, des efforts partagés seront demandés à tous pour :**

- repenser l'action publique,
- optimiser les pratiques et les procédures,
- être proche d'un taux de réalisation de 100%,
- faire des investissements permettant des coûts de fonctionnement moindres,
- utiliser toutes les sources possibles d'aides financières.

### **1- les recettes réelles de fonctionnement du budget principal**

Des recettes prévisionnelles de 14.4M€ en augmentation de 5% / Compte Administratif provisoire.

#### **La fiscalité**

- Confirmation de l'engagement pris du maintien des taux de fiscalité,
- Augmentation des recettes fiscales en lien avec le dynamisme des bases (+1.4%) et la revalorisation des valeurs locatives (+0.9% loi de finances 2015),
- Lancement d'un travail d'optimisation des bases économiques pour rechercher toutes les niches fiscales et faire payer l'impôt juste.

#### **Les reversements de fiscalité aux communes et à l'Etat :**

En diminution pour deux raisons :

- Les transferts de compétences 2014 (parcours d'éducation artistique et plan d'urbanisme intercommunale soit - 122k€)
- La diminution de la DSC part principale pour financer le projet culturel (-14k€)

#### **Les dotations de l'Etat**

- Prise en compte du Pacte de Confiance et de Responsabilité.

#### **Les financements externes**

En augmentation en lien avec les nouveaux services et actions mis en place :

- Le service commun Application des Droits du Sol (participations des communes membres et EPCI : 250k€),
- les actions menées dans le cadre de l'agriculture (89k€),
- Les actions du plan Agenda 21 (75k€),
- le pays touristique (53k),
- le projet culturel de territoire (42k€),

- Les actions menées dans le cadre du développement et de l'amélioration de l'habitat (38k€)
- le projet LEADER (26k€),
- actions diverses (93k€).

## 2- les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

Des dépenses prévisionnelles hors arbitrages de 11.1 M€ en augmentation de 17% / Compte Administratif provisoire.  
Deux facteurs essentiels à cette évolution :

### Le désengagement de l'Etat par le biais de nouvelles missions confiées aux collectivités :

La mise en place du service commune d'instruction du droit des sols (280k€),  
La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (80 k€),  
Les modalités de versement des subventions impactant le budget transport Scolaire (330 k€).

### La poursuite des engagements pris sous l'ancien mandat :

La finalisation de la structuration des services et des recrutements (280k€),  
La montée en puissance du projet culturel (100 k€),  
La poursuite du plan d'actions Agenda 21(80 k€).

### • Un plan d'actions est proposé pour rechercher des marges de manœuvre

- Lancement d'un audit sur nos dépenses et nos pratiques de consultations des marchés pour dégager des marges de manœuvre,
- Proposition financière d'arbitrage à vérifier et à confirmer, pour le budget primitif, par les Vice-Présidents et les services techniques selon les contraintes propres à chaque projet,
- Recherche d'autres économies en s'interrogeant sur nos priorités et nos pratiques.

## 3- Les investissements du budget principal

Des projets dimensionnés à la hauteur de nos capacités financières :

	2 013	2 014	2 015	Arbitrage
Dépenses	5 121	4 585	7 040	- 743
Recettes	2 810	449	2 034	-
<b>Résultat</b>	<b>- 2 311</b>	<b>- 4 136</b>	<b>- 5 006</b>	<b>743</b>

### Les principaux investissements

Programme d'Action Foncier	1 150 k€
Réha des Parcs activités	1 108 k€
Restauration Marais	794 k€
Acquisition bâtiment DAE	720 k€
Urbanisme (études, PLUI)	636 k€
Soutien du dev. de l'habitat	623 k€
Plateforme stockage bois	422 k€
Fonds de concours	336 k€
Informatique	221 k€

## 4- Les budgets annexes

### L'aménagement des parcs d'activités

Poursuite de la stratégie de développement économique pour continuer de dynamiser le territoire :

travaux d'aménagement	2 250 k€
ventes envisagées	2 198 k€

### Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Mise en place du relais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### Les équipements aquatiques

Poursuivre l'optimisation de la gestion d'exploitation des Bassins d'Ardéa.  
Faire corriger les anomalies de conception pour minimiser les impacts futurs.  
Redimensionner le projet d'équipement Sud selon nos capacités futures et fonction des besoins réels.

### Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Evolution de la tarification et des procédures de pénalités actées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014.  
Lancement d'une étude sur la modification de la périodicité de contrôle pour équilibrer le budget autonome tout en tenant compte de la diminution du nombre d'équipements à contrôler.

### Le Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Maintien de la tarification actée par le Conseil Communautaire du 17/12/2014  
Poursuite de la mise en œuvre du réseau de déchèteries (construction déchèterie Tunières).

### Le Transport Scolaire

Recherche de solution pour diminuer la subvention d'équilibre du budget principal et ce en lien avec le plan général d'économies sur 3 ans.

### Conclusion :

2015 est une année sans précédent au niveau des contributions des collectivités territoriales pour réduire le déficit public de l'Etat.

Cela doit engendrer non pas de la résignation mais du volontarisme pour penser et mettre en place l'action publique d'aujourd'hui et de demain.

Pour ce faire, Erdre et Gesvres devra actionner plusieurs leviers autres que celui de l'impôt :

- . La réalisation d'un plan d'économies en s'interrogeant sur nos priorités d'actions et sur nos pratiques quotidiennes.
- . Une organisation encore plus efficiente des services avec entre autres la mutualisation de services.
- . Un redimensionnement du plan d'investissements.
- . La concrétisation d'un nouveau pacte financier et fiscal.
- . La collaboration de tous les acteurs (citoyens, communes, élus et techniciens) permettra d'atteindre les objectifs individuels et collectifs, qui, au final, ont un point commun, le développement de notre territoire.

- **Equipement aquatique « Les bassins d'Ardéa » : tarif spécifique accès baignade et tarif maillots de bain**

*Vice Président Frédéric MAINDRON*

> **Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE les tarifs spécifiques accès baignade et vente maillots de bain, comme suit :**

#### **Tarif spécifique accès baignade :**

Tarif spécifique unitaire pour les étudiants, les chômeurs et les personnes handicapées (sur présentation de leur carte actualisée) d'un montant de 4 €.

#### **Tarif vente maillots de bain :**

Prix de vente TTC des maillots de bain : 20% moins cher que le prix de vente TTC conseillé par le fabricant.

### **4. Gestion de l'espace – Urbanisme – Habitat**

*Vice Président Sylvain LEFEUVRE*

- **Arrêt définitif du second Programme Local de l'Habitat 2015 – 2021**

Le projet de PLH 2015 – 2021 a fait l'objet d'un premier arrêt par le Conseil communautaire du 17 décembre 2014. Il a par la suite été notifié aux maires des 12 communes ainsi qu'au Président du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire par courrier du 19 décembre 2014. Ceux-ci disposaient de deux mois pour faire part de leur avis.

Avis des communes :

Commune	Date du Conseil	Nature de l'avis
Casson	27/01/2015	Favorable
Fay-de-Bretagne	26/01/2015	Favorable
Grandchamp-des-Fontaines	20/01/2015	Favorable
Héric	26/01/2015	Favorable
Nort-sur-Erdre	02/02/2015	Favorable
Notre-Dame-des-Landes	26/01/2015	Défavorable
Petit-Mars	30/01/2015	Favorable
Saint-Mars-du-Désert	20/01/2015	Favorable
Sucé-sur-Erdre	24/02/2015	Défavorable
Les Touches	06/02/2015	Favorable
Treillières	26/01/2015	Favorable
Vigneux-de-Bretagne	23/02/2015	Favorable
Pôle métropolitain Nantes St Nazaire	---	Favorable

Avis défavorables

. Notre-Dame-des-Landes :

Systeme d'assainissement collectif incompatible avec le nombre de logements à produire.

. Sucé sur Erdre :

1. Les objectifs en matière de logements locatifs sociaux et en accession sociale font apparaître un pourcentage trop important pour la commune : 41,66% alors que la moyenne de la Communauté de communes est de 29,69% ; demande de revenir à 20% de logements sociaux et 10% en accession sociale.

2. Les objectifs en matière de densité sont estimés trop importants et intenable pour garantir une qualité de vie et une qualité environnementale sur la commune : il est demandé de passer en famille 3 avec 19 logements à l'hectare.

Avis favorables avec commentaires :

. Nort-sur-Erdre

Préciser que l'accession sociale sous forme de location-accession financée avec un PSLA doit être privilégiée dans les secteurs centraux des communes dont le marché du logement est réputé « tendu » (celles classées en B2), **notamment ceux situés à proximité des arrêts de transports en commun (tram-train)**. Dans les autres secteurs, l'accession sociale peut prendre la forme d'une vente de biens abordables, terrains **ou logements (prix inférieur de 10 à 20% au prix du marché)**, réservés aux bénéficiaires d'un « prêt à taux zéro ».

. Saint-Mars –du-Désert

Les objectifs et la territorialisation du PLH correspondent aux objectifs de développement de la commune. L'atteinte des objectifs quantitatifs repris au schéma de secteur (800 logements supplémentaires maximum sur 20 ans, soit 40 par an) nécessitera l'ouverture à l'urbanisation de l'ensemble des zones 1 et 2 AU. Il devra en être tenu compte dans le PLU intercommunal.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**1. PREND ACTE :**

. des modifications proposées par la commune de Sucé sur Erdre qui seront portées au débat tout au long de la réflexion devant aboutir au PLUi ;

. des commentaires de la commune de Saint Mars du Désert qui seront aussi pris en compte dans le cadre de la procédure du PLUi.

**2.**

par 37 voix pour,

par 3 voix contre (Jean Louis ROGER-Valérie NIESCIEREWICZ-Jean Yves HENRY)

par 4 abstentions (Jean Paul NAUD – Françoise KHALDI PROVOST – Bruno SEIBENHUNER – Jean Pierre CLAVAUD)

. **ARRETE**, après consultation des communes et du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le second Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2021 d'Erdre & Gesvres en y intégrant les compléments proposés par la commune de Nort sur Erdre;

. **AUTORISE** le Président à transmettre le PLH arrêté au Préfet de Loire Atlantique, pour transmission au représentant de l'Etat dans la région et avis du Comité Régional de l'Habitat et à donner toute suite nécessaire à la présente délibération.

o **Modalités mise à disposition modification simplifiée n°1 PLU de Nort sur Erdre**

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **DÉCIDE** des modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 de Nort sur Erdre relatif au toilettage du règlement écrit du PLU :

. Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Nort-sur-Erdre sera mis à la disposition du public à la mairie et au siège de la CCEG pendant une durée de 1 mois,

. Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et du siège de la CCEG, durant toute la durée de mise à disposition du dossier.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage en Mairie et au siège de la CCEG, et mention dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

○ **Prescription modification n°1 ouverture à l'urbanisation – PLU les Touches**

La commune de Les Touches souhaite ouvrir à l'urbanisation la parcelle YL 63 d'une superficie de 2.2 hectares, rue Saint Méline, afin de permettre la réalisation d'une opération d'habitat d'environ 30 logements individuels ; ouverture à l'urbanisation pour maintenir une progression harmonieuse de la démographie et répondre aux demandes d'implantations sur la commune.

Après analyse de capacité du potentiel urbanisable existant sur la commune et afin de justifier l'ouverture à l'urbanisation de manière à répondre aux conditions posées par la loi ;

> **Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, DÉCIDE de :**

- **MOTIVER l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU correspondant à la parcelle YL 63 rue Saint Méline, au regard :**
  - **des capacités d'urbanisation des zones déjà urbanisées,**
  - **de l'impossibilité opérationnelle d'effectuer ce projet de renouvellement urbain dans le résiduel urbanisable.**
- **PRESCRIRE la modification n°4 du PLU de Les Touches pour concrétiser le projet en modifiant le règlement graphique et mettant en place une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il s'agit par ailleurs de faire évoluer le règlement écrit à des fins de simplification du document.**

○ **Approbation modification simplifiée n°1 – PLU Treillières**

Le PLU de la commune de TREILLIERES a été approuvé le 1<sup>er</sup> Juillet 2010. La commune souhaite faire évoluer son document d'urbanisme afin de rectifier une erreur matérielle constatée au niveau du plan de zonage suite au dépôt d'un permis de construire ; ce qui ne remet pas en cause l'économie générale du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le dossier mis à disposition au public entre le lundi 19 janvier 2015 et le vendredi 20 février 2015 inclus comprenait l'arrêté de prescription et une notice exposant les motifs et la modification du règlement graphique.

Aucune observation n'a été relevée dans le registre de concertation.

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, en qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'élaboration du PLU :**

- **VALIDE le bilan de la mise à disposition au public ;**
- **APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU de Treillières.**
- 

**5. Service Public Elimination des Déchets**

Vice Président Jean Paul NAUD

○ **Attribution marché travaux construction déchèterie Treillières/Grandchamp des Fontaines intégrant une aire de broyage des déchets verts et un hangar agricole bois énergie à Grandchamp des Fontaines**

> **Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution des marchés pour la construction de la déchèterie Treillières/Grandchamp des Fontaines intégrant une aire de broyage des déchets verts et un hangar agricole bois énergie à Grandchamp des Fontaines selon la proposition de la Commission Consultative des Marchés (CCM) réunie les 16 et 26 février 2015, comme suit :**

Lot	Intitulé	Entreprises retenues	Montant marchés HT
1	Terrassements-chaussées-assainissement-voirie-réseaux souples	CHARIER TP / LANDAIS	705 608.57
2	Génie civil, bâtiment d'exploitation	SERIBAT	330 233.00
3	Aménagements paysagers, clôtures	CHUPIN	83 815.60
4	Métallerie	TSI METATECH	25 348.03
5	Vidéosurveillance	LERAY Sécurité	18 384.00
6	Gros œuvre : hangar agricole bois énergie <i>Tranche ferme : aile Nord + allée centrale</i> <i>Tranche conditionnelle : aile Sud</i>	SERIBAT	134 700.00
* 7	<i>charpente, couverture, bardage : hangar agricole bois énergie</i>	<i>En attente analyse complémentaire</i>	-
<b>TOTAL</b>			<b>1 298 089.20</b>

*\* le lot n°7 sera attribué lors d'un prochain Conseil communautaire.*

**AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement de chacun des lots sus-visés.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 : 30.**

---